

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47^e année – N° 1 – Jeudi 9 janvier 2025

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la fin de la législature 2021-2025 du 18 décembre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 29 et 30 de la loi d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 26 octobre 1978¹⁾,

vu le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 27 avril 2016²⁾,

arrête:

Article premier Les cinq départements et les unités administratives qui leur sont attribuées sont les suivants:

1. Département de l'économie et de la santé

Titulaire: M. Stéphane Theurillat
Suppléante: M^{me} Nathalie Barthoulot
Abréviation: DES

Unités administratives relevant du département:

- Service de l'économie et de l'emploi;
- Service de la santé publique;
- Service de l'économie rurale;
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2025

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Judis: 2 janvier, 24 avril, 26 juin, 17 juillet,
31 juillet, 14 août, 25 décembre.

Delémont, décembre 2024.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

2. Département de l'environnement

Titulaire: M. David Eray
Suppléant: M. Stéphane Theurillat
Abréviation: DEN

Unités administratives relevant du département:

- Service du développement territorial;
- Service des infrastructures;
- Office de l'environnement;
- Service de l'informatique.

3. Département des finances

Titulaire: M^{me} Rosalie Beuret Siess
Suppléant: M. Martial Courtet
Abréviation: DFI

Unités administratives relevant du département:

- Trésorerie générale;
- Service des contributions;
- Service des ressources humaines;
- Offices des poursuites et faillites;
- Office des véhicules;
- Service du registre foncier et du registre du commerce;
- Délégué aux affaires communales.

Le Département des finances est également chargé des relations avec le Contrôle des finances.

4. Département de la formation, de la culture et des sports

Titulaire: M. Martial Courtet
Suppléante: M^{me} Rosalie Beuret Siess
Abréviation: DFCS

Unités administratives relevant du département:

- Service de l'enseignement;
- Service de la formation postobligatoire;
- Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire;
- Déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- Office de la culture;
- Office des sports.

journalofficiel@lepays.ch

5. Département de l'intérieur

Titulaire: M^{me} Nathalie Barthoulot

Suppléant: M. David Eray

Abréviation: DIN

Unités administratives relevant du département:

- a) Service de l'action sociale;
- b) Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte;
- c) Office des assurances sociales;
- d) Service de la population;
- e) Service juridique;
- f) Police cantonale.

Le Département de l'intérieur est également chargé des relations avec les autorités judiciaires.

Art. 2 ¹ La Chancellerie d'Etat comprend les unités administratives suivantes:

- a) Secrétariat de la Chancellerie d'Etat;
- b) Secrétariat du Parlement;
- c) Economat cantonal;
- d) Service de l'information et de la communication;
- e) Délégué à la coopération.

² Elle est également chargée des relations avec le préposé et la commission à la protection des données et à la transparence qui exercent leur fonction en toute indépendance.

Art. 3 L'arrêté du 16 mars 2021 déterminant les départements et l'attribution des unités administratives pour la législature 2021-2025 est abrogé.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 18 décembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RSJU 172.11
- 2) RSJU 172.111

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 décembre 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail chargé du pilotage et de la direction du programme e-Justice JU:

M^{me} Frédérique Comte, procureure générale au Ministère public, est nommée suppléante de M^{me} Liridona Bezeraj au sein du comité, en remplacement de M. Nicolas Theurillat.

M^{me} Fiona Dubois, conseillère juridique au Service juridique, est nommée suppléante de M^{me} Sandrine Crevoisier au sein du comité, en remplacement de M. Romain Marchand.

M^{me} Clélia Crevoiserat, chargée de projet informatique au Tribunal cantonal, est nommée membre de la direction du programme, en remplacement de M^{me} Claire Bilat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 décembre 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative du sport pour la fin de la période 2021-2025:

- M. Jacky Borruat, en remplacement de M. Francis Périat;
- M. Raphaël Chalverat, en remplacement de M. Vincent Pilloud.

La présidence de la commission est confiée à M. Raphaël Chalverat.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office des sports.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 17 décembre 2024

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission d'orientation scolaire et professionnelle pour la fin de la période 2021-2025, en remplacement de M^{me} Catherine Geiser, M. Francis Charmillot, M. Gabriel Willemin, M^{me} Anita Rion, M. Christophe Fromaigeat et M^{me} Angela Fleury:

- M. Vincent Eschmann, conseiller pédagogique au Service de l'enseignement;
- M. Cédric Seuret, collaborateur « mon app' » au Service de la formation postobligatoire;
- M. Loïc Stalder, directeur de la Division commerciale du CEJEF;
- M^{me} Marlyse Fuhrer, présidente du groupement interprofessionnel du Jura bernois;
- M. Mathieu Chaboudez, directeur de l'ES Thurmann;
- M^{me} Leïla Hanini, déléguée à l'égalité.

La coprésidence est confiée à M. Andréas Häfeli et M^{me} Sandrine Terrier.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune: Boncourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif:	Pose de conduites
Tronçon:	Route du Jura
Durée:	Du 13 janvier au 31 mars 2025
Particularités:	La déviation se fera par la Rue de l'Ajoie (sous Milandre). La déviation des poids lourds en transit se fera sur l'A16.

Renseignements: M. Jean-Marie Gurba, chef de région
Ajoie (tél. 032 420 60 05).

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 20 décembre 2024.

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Service des infrastructures
Commune de Damphreux-Lugnez

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

– **RC 1501 – Aménagement d'un trottoir
entre Damphreux et Lugnez**

est déposé publiquement du jeudi 9 janvier 2025 au samedi 8 février 2025 au Bureau communal de Damphreux-Lugnez où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Damphreux-Lugnez jusqu'au 8 février 2025 inclus.

Delémont, le 6 janvier 2025.

Service des infrastructures
Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Vendline

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Basse-Vendline le 29 octobre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 29 novembre 2024.

Réuni en séance du 17 décembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bonfol, le 19 décembre 2024.

Conseil communal.

Les Bois

Assemblée de la Corporation Bourgeoise de la 2^e Section des Bois, vendredi 24 janvier 2025, à 20h00, au local de la Bourgeoisie au Cerneux-Godat

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Investissements 2025.
3. Discuter et voter le budget 2025 et les différentes taxes 2025.
4. Divers.

Les Bois, le 18 décembre 2024.

Secrétariat de la Corporation de la 2^e Section.

Bourrignon

Election complémentaire par les urnes du maire le 16 mars 2025

Les électrices et électeurs de la commune de Bourrignon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Secrétariat communal de Bourrignon, à Develier, à l'attention du Conseil communal, jusqu'au lundi 20 janvier 2025, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle du Conseil communal, bâtiment de l'école de Bourrignon. **Heures d'ouverture:** Dimanche 16 mars 2025, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 6 avril 2025, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 19 mars 2025, à 12h00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Bourrignon, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Châtillon

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Châtillon le 2 juillet 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 11 décembre 2024.

Réuni en séance du 16 décembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 17 décembre 2024.

Conseil communal.

Courroux

Nivellement de tombe

Le Conseil communal de Courroux informe que la tombe suivante, dont les répondants officiels ne sont plus connus, sera nivelée:

Imhoof Roger - Nouveau cimetière/14/C26 - (1922-2004)

Les personnes qui connaîtraient la famille de la personne décédée voudront bien l'avertir, ou communiquer ses coordonnées à l'Administration communale, téléphone 032 421 40 09.

Pour le renouvellement éventuel de la concession, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec l'Administration communale jusqu'au 9 avril 2025. Passé cette date, le nivellement de la tombe sera effectué.

Courroux, le 9 janvier 2025.

Conseil communal.

Courroux

Dépôt public

Plan spécial «Rue de la Croix Sud»

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courroux dépose publiquement durant 30 jours, soit du 10 janvier au 10 février 2025 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, le dossier du Plan spécial «Rue de la Croix Sud» comprenant les documents suivants:

- Plan d'occupation du sol et des équipements
- Prescriptions

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courroux jusqu'au 10 février 2025 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial Rue de la Croix Sud».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'Autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Courroux, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de Ville, dans sa séance du 16 décembre 2024, a approuvé:

- le règlement sur l’octroi de bourses et l’allocation d’incitation à la formation;
- le règlement relatif à l’allocation de naissance et d’adoption.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ces documents sont déposés publiquement du 10 au 29 janvier 2025 à la Chancellerie communale, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu’au 10 février 2025.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis.
Le chancelier: Nicolas Guenin.

Delémont

Arrêtés du Conseil de Ville du 16 décembre 2024

Tractandum N° 07/2024

Le règlement sur l’octroi de bourses et l’allocation d’incitation à la formation est accepté.

Tractandum N° 08/2024

Le règlement relatif à l’allocation de naissance et d’adoption est accepté.

Tractandum N° 09/2024

La vente de la colonie du Creux-des-Biches et l’octroi au Conseil communal de la compétence pour traiter cette vente sont acceptés.

Tractandum N° 10/2024

Le crédit pour l’acquisition du réseau de chauffage à distance de la Bourgeoisie de Delémont, son assainissement et son extension pour un montant de CHF 1 900 000.– HT sur 10 ans est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s’est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 16 décembre 2024

Au nom du Conseil de Ville
Le président: Pascal Domont.
La secrétaire: Lucie Üncücan-Daucourt.

Delémont

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 7 février 2025, samedi 8 février 2025 et dimanche 9 février 2025 à l’effet de se prononcer sur la question suivante:

Acceptez-vous le budget communal 2025?

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes:

Bâtiment de l’Arsenal, Chemin de La Promenade 2

Vendredi 7 février 2025, de 17h00 à 19h00

Samedi 8 février 2025, de 10h00 à 12h00

Dimanche 9 février 2025, de 10h00 à 12h00

Les pièces relatives à cet objet sont déposées à la Chancellerie communale.

Delémont, le 23 décembre 2024.

Chancellerie communale.

Montavon

Assemblée bourgeoise

jeudi 16 janvier 2025, à 20h00, à la cantine du Vélié à Montavon

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Votation d’un crédit de 100 000.– CHF pour la réfection des chemins de forêt, subventionné à hauteur de 40%.
4. Votation de l’augmentation des vacations de CHF 20.– à CHF 25.– de l’heure.
5. Budget 2025.
6. Divers.

Montavon, le 5 janvier 2025.

Conseil bourgeois.

Montfaucon

Assemblée communale ordinaire

lundi 27 janvier 2025, à 20h00, à la halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 décembre 2024
2. Discuter et approuver la convention relative au Triage forestier de La Courtine fonctionnant en pot commun.
3. Décider de l’octroi d’un prêt de CHF 50 400.– au Triage forestier de la Courtine pour son fonctionnement en pot commun, autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers.
4. Discuter et approuver les taxes, la quotité d’impôt et le budget 2025.
5. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de l’assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l’assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L’assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture. La convention mentionnée au point 2 sera déposée publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune 10 jours avant et 10 jours après l’assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal

Montfaucon, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérant et auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l’ouvrage: Rénovation d’un cabinet médical et construction d’une annexe.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 289, sise à la Rue du 23-Juin, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA b.

Dérogation requise: Article CA16 «toiture» alinéa 3 «aspect architectural» RCC.

Dimensions de l'annexe: Longueur 5m25, largeur 3m45, hauteur totale 2m87; dimensions du couvert: longueur 6m20, largeur 5m90, hauteur totale 2m87.

Genre de construction: Matériaux façades: bard. bois gris/brun, crépi teinte existante; toiture: gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 19 décembre 2024.

Conseil communal.

La Baroche/Charmoille

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site) / CHML.

Cadastre: Charmoille. Parcelle N° 586, sise à rue Sur la Maltière, 2947 Charmoille. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Baroche, Route Principale 64, 2947 Charmoille, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Charmoille, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Clos du Doubs/Saint-Ursanne

Requérante: Anne-Marie Hasler, Route du Clos du Doubs 31, 2882 Saint-Ursanne. Auteur du projet: Jardin d'eau Sàrl, Pré Voigny 12, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Rénovation piscine enterrée et pose d'une PAC ext. pour chauffer l'eau; local technique enterré.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 226, sise à la rue Clos Sainte-Catherine, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions piscine: Longueur 10m00, largeur 4m20, hauteur totale 1m50; local technique: 2m00x1m00.

Genre de construction: Piscine: coque préfabriquée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et moti-

vées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 20 décembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Publication complémentaire suite à l'avis paru dans le Journal officiel N° 44 du jeudi 5 décembre 2024: déplacement du futur bâtiment B de 2m00 en direction de l'est (complexe scolaire).

Requérante: Commune de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Daphné Karaiskaki Architecture SASU, Avenue Gambetta 19, FR-75020 Paris.

Description de l'ouvrage: Extension des écoles de Courrendlin – Phase B, y compris aménagements extérieurs (sous réserve de l'entrée en force du Plan spécial d'équipement de détail « Les Ecoles »).

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N°s 129, 1035 et 1124, sises au Chemin des Ecoliers 2, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc. Plan spécial d'équipement de détail « Les Ecoles ».

Dimensions: Longueur 24m70, largeur 24m70, hauteur 9m50, hauteur totale 9m50.

Genre de construction: Matériaux façades: plâtre int., lame d'air, isolation, béton apparent gris (ext.); toiture: dalle béton, isolation et étanchéité, végétalisation et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 3 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 18 décembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Cablex SA, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site) / CUPF; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 705, sise à la Rue de la Fenatte, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA. Plan spécial: Rue du Stand, secteur AAe.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et préten-

tions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 19 décembre 2024.

Conseil communal.

Courtedoux

Requérant: Raffael Grolimund, Rue du 23-Juin 68, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Florence Tatti, Tatti architecture d'intérieur, Rue des Annonciades 25, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation et extension d'une maison villageoise (bâtiment N° 68] et changement partiel d'affectation du bâtiment N° 68 pour garage.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 56, sise à la Rue du 23-Juin, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article CA16 al. 3 RCC (forme de toiture).

Dimensions: Longueur 10m46, largeur 6m65, hauteur 4m09, hauteur totale 4m09.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, finition lames verticales grisées; toiture: dalle bois isolée et étanche, finition gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 20 décembre 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérante: Société Coopérative Jurassienne d'Habitation, Rue de l'Avenir 12, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arches 2000 SA et architecture aj, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement des 20 balcons existants des bâtiments N°s 3, 5 et 7 + remplacement des stores toiles existants pour les bâtiments N°s 3 et 5, et pose de stores toiles pour le bâtiment N° 7.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4203, sise à la Rue Meret-Oppenheim, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HBb.

Dimensions: Selon plans déposés.

Genre de construction: Matériaux façades: prolongation dalle avec structure métallique, revêtement plancher ajouré en chêne; poteaux métalliques, garde-corps métalliques, teinte idem coursives existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Develier

Requérant: Alain Lovis, Le Sommet 6, 2802 Develier. Auteur du projet: Durex SA, Rue Saint-Maurice 5, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau, avec unité extérieure accolée à la façade sud de la maison.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 1525, sise à la rue Le Sommet 6, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Genre de construction: Pompe à chaleur air/eau, Stiebel-Eltron WPL-A 07 HK, avec unité extérieure.

Dimensions unité extérieure: Hauteur 0m90, largeur 1m27, profondeur 0m59.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Lachat Immobilier Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments N°s 8, 10 et 12; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelles N°s 58 et 62, sises à la Rue du Colonel Hoffmeyer, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Genre de construction: Fond en chaille comme revêtement après démolition.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant et auteur du projet: Michaël Loichat, Rue de la Chaux 26, 2345 Les Breuleux.

Description de l'ouvrage: Changement partiel d'affectation du bâtiment Rauracie N° 20 pour l'aménagement d'un appartement dans les combles, avec l'ouverture de 2 velux en toiture au sud et 2 velux en toiture et un chien-assis ainsi que la création d'une terrasse au nord; entretien/rafraîchissement de la toiture.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 81, sise à la Rue de la Rauracie, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions et genre de construction: 4 velux de 80x100 cm de couleur anthracite; chien-assis 150x200 cm de couleur anthracite; terrasse 6m00x5m00 avec barrière en métal de couleur foncé.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 9 janvier 2025.

Conseil communal.

Val Terbi / Vermes

Requérant et auteur du projet: Christophe Rich, Aux Viviers 1, 2829 Vermes.

Description de l'ouvrage: Régularisation de plusieurs constructions et aménagements comprenant notamment la construction d'un bâtiment pour le fourrage, d'un bâtiment avec zone de traitement brebis, d'un poulailler, d'un silo à céréales, de plusieurs boxes pour animaux et containers bois ainsi que l'aménagement d'une surface en béton autour d'une partie des constructions et l'aménagement d'une place en chaille avec accès; construction d'une véranda, pose d'un jacuzzi et aménagement d'un étang.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 788, sise à la rue Aux Viviers 1, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 LAT; LFOR (distance par rapport à la forêt).

Genre de construction et dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant: Metin Sirimsi, Rue de l'Avenir 50, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bulani - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et rehaussement du bâtiment N° 11 existant; pose de panneaux solaires en toiture, pose d'une isolation périphérique, installation de deux pompes à chaleur air/eau posées à l'extérieur, pose d'un poêle avec nouveau canal de fumée extérieur; construction d'un nouveau garage pour 2 véhicules et d'un couvert; construction d'une piscine enterrée chauffée; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 114, sise à la Route de Courroux, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dérogation requise: Article 63a du futur RCC (indice brut d'utilisation du sol - IBUS).

Dimensions principales: Longueur 10m71, largeur 12m90, hauteur 7m10, hauteur totale 7m10; garage avec couvert: longueur 9m00, largeur 6m00, hauteur 2m80; piscine: longueur 8m00, largeur 4m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: toit plat.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 février 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 6 janvier 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURACH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Afin de compléter ses effectifs, le Service de la santé publique met au concours un poste de

Collaborateur administratif - assistant de direction (H/F) à 80-100 %

Mission: Vous assurez la gestion administrative du Service. Vous assistez la direction du Service dans la gestion générale du Service, en particulier dans les relations avec le Département, le suivi des dossiers et ce qui a trait aux ressources humaines. Vous assumez le secrétariat de la direction du Service et des différentes commissions et groupes de travail. Vous gérez des projets internes au Service de manière autonome. Vous mettez en place et assurez le suivi des processus internes.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor, idéalement en économie d'entreprise, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Une formation continue d'assistant de direction ou assistant RH, en gestion de projets ou management de la qualité

est souhaitée. Vous êtes titulaire d'un certificat de formateur d'apprenti, ou vous vous engagez à suivre la formation. Vous avez 2 à 4 ans d'expérience dans une fonction similaire, en gestion de projets, à titre d'assistant RH ou en management de la qualité. Vous maîtrisez la suite MS Office et la gestion du matériel du service. Vous avez une très bonne maîtrise de la langue française et de bonnes connaissances de l'allemand constituent un avantage. Vous faites preuve d'une grande aisance rédactionnelle, de capacité de synthèse, de compréhension des enjeux, d'autonomie, d'un grand sens de l'organisation et de la planification, et d'un esprit d'initiative. Vous êtes reconnu pour votre sociabilité, entregent, tact, diplomatie et discrétion. Des connaissances de l'administration cantonale et du système socio-sanitaire jurassien sont un atout.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif IV / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Laurent Christe, Chef de Service, tél. 032 420 51 20.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 janvier 2025** et comporter la mention « Postulation Collaborateur administratif - assistant de direction (H/F) à 80-100% SSA ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

conception et à l'amélioration des postes de travail en matière d'ergonomie.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre d'ingénieur HE ou universitaire niveau bachelor, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Le poste exige le brevet de Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS), lequel peut être obtenu en cours d'emploi. Vous avez un excellent sens de l'organisation et des priorités. Doté d'un esprit pragmatique, vous faites preuve d'initiative et adoptez une approche orientée solutions. Vous travaillez de manière autonome dans votre domaine d'activité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marina Markovic, adjointe à la cheffe du Service des ressources humaines, tél. 032 420 50 22.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 janvier 2025** et comporter la mention « Postulation Coordinateur spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des ressources humaines met au concours le poste de

Coordinateur spécialiste (H/F) de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) à 60%

Mission: Vous avez pour mission de conseiller et accompagner les chefs de services ou offices de l'ACJU, ainsi que les correspondants santé et sécurité, dans l'application du Concept MSST (information, formation du personnel, détermination des dangers spécifiques au service ou à l'office, etc.). Vous conduisez et menez les groupes de travail ou commissions en matière de santé et de sécurité au sein de la RCJU. Vous veillez au suivi de la solution de branche (audits, mises à jour documentation, etc.) et à sa bonne exécution. En outre, vous assurez la gestion, la mise à jour et le développement des processus et indicateurs dans votre domaine d'activité. Au quotidien, vous fournissez des conseils relatifs à la

**H\UTE
ÉC-LE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE**

La Haute École Pédagogique BEJUNE forme les enseignant-e-s des cantons de Berne (partie francophone), du Jura et de Neuchâtel. Elle déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Assistant-e de direction à 50%

pour le vice-rectorat de la recherche et des ressources documentaires, sur le site de Bienne.

Plus d'informations sur <https://recrutement.hep-bejune.ch>

Délai de postulation: **12 janvier 2025**